

RENCONTRE BASSIN DES ANIMATEURS SAGE

05 et 06 juillet 2017, Limoges

COMPTE RENDU

Régulièrement, l'agence de l'eau réunit l'ensemble des animateurs Sage du bassin Loire-Bretagne. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger sur des faits d'actualité et de partager des retours d'expériences. Ces rencontres s'organisent en deux temps, la première journée est consacrée à des échanges en salle et la matinée de la deuxième journée à une visite terrain sur le périmètre d'un Sage.

Cette année, ces rencontres se sont déroulées sur le territoire du Sage Vienne, à Limoges.

Mercredi 05 juillet : Echanges en salle

Introduction

Alain Sappey de l'agence de l'eau Loire-Bretagne remercie l'ensemble des participants ainsi que les acteurs du Sage Vienne de nous accueillir cette année. L'importance de ce réseau réside dans les retours d'expériences, les témoignages des uns et des autres, et dans la richesse des échanges entre les différents protagonistes du bassin Loire-Bretagne.

M. Orvain, président de la commission locale de l'eau (CLE) du Sage Vienne, remercie à son tour l'ensemble des participants d'être présent ce jour. Il rappelle l'importance des réseaux, que ce soit celui des Présidents de CLE comme celui des animateurs. Le rôle et la responsabilité de tout à chacun dans la politique de l'eau, la solidarité amont/aval (c'est l'exemple de la préservation des têtes de bassin versant nécessaire entre autres pour les confluences), rural/urbain (l'exemple du plateau des milles vaches) ou entre les territoires (le changement de région avec l'appartenance dorénavant à la Nouvelle Aquitaine, avec la prise en compte des conditions du changement climatique).

L'importance aussi de pouvoir réaliser des visites sur le terrain, après chaque réunion, afin de pouvoir constater les pratiques réalisées, les améliorations sur le territoire...

Echanges sur la Socle

(Charles Vallet, Dreal de bassin)

En résumé

Dans le cadre de la mise en œuvre des lois MAPTAM et NOTRe, le préfet coordonnateur de bassin doit arrêter une Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (Socle) au plus tard le 31 décembre 2017, après avoir conduit une consultation des collectivités et des groupements concernés et avoir recueilli l'avis du comité de bassin, lors de sa réunion de novembre 2017.

En prévision de l'élaboration du projet de Socle, le comité de bassin réuni le 29 novembre 2016 a émis un vœu demandant que l'élaboration de la Socle intègre six principes.

La Socle est donc en quelque sorte une « check-list » pour aider les collectivités à s'organiser. Parmi l'ensemble des propositions, l'important est d'identifier celles qui œuvrent sur le territoire concerné.

A ce jour, la Socle est annexé au Sdage. A l'avenir elle fera partie intégrante du Sdage.

Le projet de Socle a été présenté aux présidents de CLE lors des réunions des 11 et 22 mai dernier. L'objectif aujourd'hui est de rappeler les dates de la consultation de ce projet (début juillet à fin septembre), l'organisation de la consultation et les documents mis à disposition.

Les échanges

Les échanges ont été nombreux sur le sujet, les principaux portent sur :

- La consultation

Elle se déroule du 10 juillet à fin septembre, par courrier électronique. Un renvoi est réalisé sur le site de la Dreal de bassin. Site sur lequel il est possible de télécharger aussi bien la Socle dans sa version complète, développée et détaillée (plus précise sur le fond technique) que dans sa version synthétique.

Les participants relèvent que la période de consultation n'est pas la plus opportune. Charles Vallet précise que la Dreal ne pouvait la réaliser à un autre moment, l'ensemble des bassins sont confrontés au même problème (le cadrage national est arrivé tardivement, ce qui a complexifié l'organisation de la consultation). Pour prendre en compte ses contraintes, la consultation se déroule sur trois mois. Charles Vallet précise également que la consultation se réalise sous format libre (et non un questionnaire).

- Les canaux

Charles Vallet précise que leur gestion est intégrée dans la Gemapi, au même titre que les plans d'eau (et les cours d'eau non artificialisés).

Le cas spécifique du canal du Berry, avec la gestion des écluses, ainsi que les ouvrages hydrauliques sur le Cher canalisé ont été abordés, notamment les écluses. Pour les participants, elles sont du ressort du domaine fluvial, donc dans le volet tourisme, la question est donc de savoir si elles sont du domaine de compétence de la Gemapi.

Charles Vallet répond que la difficulté aujourd'hui réside dans l'identification des ouvrages qui sont concernés par la Gemapi. La version complète du projet de Socle aborde ce point.

- Les pollutions diffuses

Charles Vallet rappelle que la Socle n'a pas pour finalité de se substituer au Sdage. En l'espèce, les pollutions diffuses sont abordées en lien avec les thématiques de captages, d'assainissement et d'eau potable. La Socle ne contient que des recommandations, libre à chaque territoire de l'adapter, l'élargir.

- Les propositions de la Socle sur l'évolution des modalités de coopérations des collectivités

→ Favoriser un exercice le plus intégré possible des missions de chacune des compétences

Charles précise que la compétence est sécable selon les 4 items, mais pas à l'intérieur des 4 items. C'est-à-dire que l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif forment un seul bloc ainsi que l'eau potable dans toute ses dimensions (production, traitement, distribution). Il y a ensuite la question des délégations/transferts (réflexion en cours ce moment au sein du ministère, en espérant qu'une réponse soit apportée à la rentrée)

- La labélisation en Epage et les statuts des syndicats

Charles Vallet précise que lors de la réunion d'information sur la Socle du 20 juin, organisée à Lathus, les participants ont réagi sur le point n°8 relatif à la cohérence des périmètres entre Epage et Sage (formulation imprécise à ce jour). Lors de l'instruction, c'est le Préfet coordonnateur de bassin qui va reconnaître les Epage et les EPTB. Il y aura donc une vigilance entre les différents périmètres, et leurs cohérences.

De même, lors de la soumission des statuts des syndicats pour être labélisé, la préfecture locale veillera à la précision rédactionnelle des statuts (vigilance liée à la sécabilité des compétences).

- La solidarité hydrographique

Les participants relèvent que le projet de Socle ne pousse pas à solidarité hydrographique. Charles Vallet précise que pour la Gemapi prône l'organisation à l'échelle du bassin pertinent, et partout les cibles sont à l'échelle hydrographique (exemple du Mont St Michel). Si cela ne ressort pas aussi clairement après la consultation du projet de Socle, il faudra la modifier pour être plus précis.

- Les secteurs identifiés

Les participants s'étonnent que dans le projet de Socle la Gemapi ne soit pas traduite pour les secteurs en bon état écologique (le Sdage donne la priorité aux zones orphelines). Charles Vallet précise qu'effectivement, la priorité reste les zones en risques, les zones orphelines.

Témoignages sur la Gemapi

(Stéphane Lorient, Sage Vienne et Adrien Launay, Sage Cher aval)

L'EPTB Vienne, comme l'EPLoire ont souhaité accompagner les acteurs de leur territoire dans la Gemapi. Leur approche, différente et complémentaire, permet de témoigner aux différents participants des difficultés liées à cet exercice, ainsi que l'importance des échanges qui peuvent se créer (ou non) sur le territoire.

En résumé pour l'EPTB Vienne

Cet accompagnement résulte d'un besoin d'information clairement identifié. Il correspond par ailleurs aux missions de l'EPTB ainsi qu'à sa contribution à la mission d'appui technique de bassin.

L'objectif est de positionner la réflexion au niveau des sous bassins hydrographiques, de favoriser un mode de travail collaboratif associant les EPCI à fiscalité propre et les syndicats de rivières, ainsi que de proposer un accompagnement homogène sur l'ensemble du bassin.

Le territoire de la Vienne a ainsi été découpé en huit sous bassins. Et pour chacun d'eux, une session d'information a été organisée :

- Information/explication sur la Gemapi, son contenu ;
- Examen de la situation actuelle ;
- Echanges sur les évolutions, afin de dégager des pistes de réflexion. Le but est que ce soit les acteurs locaux qui reconsidèrent l'organisation de la Gemapi sur leur territoire.

Les échanges

Les participants se sont questionnés sur l'organisation des sessions : comment aborder tous ses sujets dans une seule réunion ? Comment envisager les évolutions si on ne connaît pas les mécanismes de la Gemapi ?

Stéphane Lorient répond que pour aider les acteurs pendant cette phase de réflexion, l'EPTB a pointé ce qui n'allait pas sur le territoire. Un temps d'échange suffisant pour chaque point est également nécessaire pour le bon fonctionnement de ses sessions. L'EPTB souhaitait vraiment dégager des pistes de réflexion. Tous les éléments ont été mis en ligne pour favoriser les échanges. Des outils visuels types cartes ont également été utilisés. Ils permettent de voir rapidement les territoires orphelins ou avec des problèmes de découpage hydrographique non cohérent. Le but étant que ce soit les acteurs qui trouvent les solutions, l'EPTB était animateur des échanges et pouvait parfois réorienter les débats en cas de problèmes de compréhension ou de besoins des acteurs.

Il y a également eut des réunions approfondies, soit à la suite de demandes d'appuis complémentaires, soit à l'initiative de l'EPTB.

Stéphane Lorient précise que certains territoires se sont saisis de la Gemapi comme d'une opportunité, alors que d'autres ne voulaient pas en entendre parler...

Les participants s'interrogent sur la taille des sous bassins.

Stéphane Lorient indique que le plus petit territoire représente environ 1 300km², donc environ une cinquantaine de communes, et qu'en moyenne les sous bassins font environ 2 000km².

Sur les cartographies présentées, certains territoires se superposent. Les participants s'interrogent s'ils resteront ainsi.

Stéphane Lorient explique qu'à ce jour, il s'agit d'une version provisoire, les questions du portage et du transfert ou non des compétences se posent encore. Si sur certains secteurs on ne pourra pas échapper au transfert, l'EPTB laisse la main aux acteurs d'un point de vue politique.

Stéphane Lorient précise que pour les secteurs à enjeux majeurs, l'EPTB propose de mettre en place des conventions avec les structures locales pour les accompagner au mieux (dimensionnement des moyens humains et financiers, élaboration des statuts, accompagnement dans la validation des statuts...). L'EPTB a dû prioriser son action et s'est limité aux secteurs où il y avait plus de modifications. Pour les autres secteurs, l'EPTB les laisse s'organiser et les conseille s'ils le souhaitent.

Face aux interrogations sur l'organisation de cet accompagnement, Stéphane Lorient indique qu'il y avait une absence d'accompagnement sur la Gemapi, ce qui a incité l'EPTB à se lancer dans une telle démarche. Pour ce faire, les agents de l'EPTB se sont formés, ont approfondi leurs connaissances sur les textes de lois et sur les analyses juridiques. Il y a eu une concertation préalable avec la Dreal de bassin pour qu'il n'y ait pas télescopage avec leurs actions, ni avec celles de la DDT. Il y a donc eu une information et des réunions co-organisées.

Charles Vallet (Dreal de bassin) complète les propos de Stéphane Lorient : les consignes nationales indiquaient que la Dreal pouvait accompagner à la demande, mais qu'il fallait respecter la libre administration des collectivités. Une communication a donc été réalisée auprès des DDT, précisant la démarche de l'EPTB Vienne, l'association de la DDT et en incitant à une collaboration.

En résumé pour l'EPLoire, l'exemple du Sage Cher aval

L'EPLoire a souhaité informer les acteurs du territoire sur la mise en œuvre des compétences de la Gemapi et échanger avec eux sur le sujet. L'objectif étant notamment d'accompagner l'émergence à la maîtrise d'ouvrage.

L'EPLoire a organisé une réunion d'animation sur le bassin du Cher (englobant les Sage Cher amont, Cher aval et Yèvre-Auron) avec un rappel du cadre réglementaire, des descriptions des enjeux relatifs à la Gema et à la Pi, ainsi qu'un bilan de la maîtrise d'ouvrage existante et des dynamiques en cours. Le but était d'échanger sur les forces et les faiblesses du territoire et d'identifier les territoires ayant besoin d'un appui pour l'organisation de la maîtrise d'ouvrage.

Adrien Launay nous rapporte comment cette organisation se réalise sur le territoire du Sage Cher aval.

Pour mémoire, à ce jour, le Sage est en phase de consultation. L'enjeu n°1 du PAGD est consacré à la mise en place d'une organisation territoriale cohérente (cohérence hydrographique des interventions, organisation de la structuration des maîtrises d'ouvrages opérationnelles et accompagnement du transfert de propriété du domaine public fluvial du Cher).

Le territoire est découpé en trois entités hydrographiques cohérentes. Et pour chacune de ces entités, l'avancement de la Gemapi et son acceptation par les acteurs diffèrent complètement.

Les échanges

Une des spécificités du territoire, est que la gestion du Cher canalisé relève du domaine public fluvial (DPF).

Charles Vallet (Dreal de bassin) précise que la loi MAPTAM n'organise pas le transfert de compétence du DPF, le seul cas de figure où la Gemapi peut intervenir est la carence du maître d'ouvrage (intervention en remplacement).

Adrien Launay constate que les acteurs locaux ne sont pas sensibilisés au bon état des eaux, mais à la gestion des barrages à aiguilles et à l'attrait touristique qu'ils représentent ; la notion de carence est donc subjective.

Les participants se sont interrogés sur le devenir des syndicats existants et sur leur fonctionnement financier.

Charles Vallet (Dreal de bassin) précise que la loi a prévu une phase de transition pour les protéger, du moins jusqu'en 2020. Concernant le retrait des syndicats, il est réalisable sous réserve d'obtenir l'unanimité des membres. Stéphane Lorient (ETB Vienne) nuance en précisant que la loi permet le retrait des syndicats après avis du Préfet.

Témoignage sur la mise en œuvre des Sage

(Eric Le Borgne, animateur Sage Sarthe amont)

En résumé

La question de la mise en œuvre du Sage et de la sensibilisation des acteurs s'est posée lors du renouvellement de la CLE. Le premier objectif a été d'identifier la cible :

- Le grand public (journée nature) ;
- Un lycée agricole (présentation de l'outil « mission Ecophyt'eau » développé par le Civam). Le lycée est libre de mettre en œuvre l'outil et cette liberté est appréciée ;
- Les collèges ruraux (avec le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE)) : présentation du cycle naturel de l'eau, des états et des changements d'états de l'eau, de la répartition de l'eau sur la terre (création d'une maquette, et la place/impact de l'homme sur l'environnement. L'idée étant que les professeurs s'emparent de l'outil pour qu'ils puissent s'en resservir tout au long de l'année) et un quizz sur les questions de l'eau, avec un système de jeu de l'oie, de goutte d'eau ;
- Les élus (avec l'association les petits débrouillards) : organisation d'apér'eau débats avec un groupe de 10/12 personnes : réflexion sur une maquette pour montrer comment ils se représentent l'eau sur leur territoire (cours d'eau, zones humides, zones à enjeu...) et voir avec eux les solutions envisageables.

Les échanges

Eric constate que les apér'eau débats ont permis pour les élus de mieux comprendre ce qu'est un Sage et de s'ouvrir aux autres.

L'idéal pour la réalisation d'un plan de sensibilisation est d'avoir un cadrage souple, afin de permettre aux intervenants de proposer des choses innovantes et différentes. Il faut leur faire confiance, ce sont des professionnels de l'animation.

Les participants ont souhaité savoir si les élus ce sont plus intéressés au Sage suite aux apér'eau débats ?

Eric indique que la structure porteuse actuelle, l'IIBS, se restructure en syndicat mixte. Ces échanges leur ont permis de voir ce que c'était, puisqu'après chaque apér'eau débat, il y avait un point d'information et d'échanges sur la Gemapi, ce qui leur a permis de voir la plus-value de la CLE. Cet outil a cependant une limite : les élus qui se sont mobilisés sont plus des conseillers municipaux (ou des adjoints), les conseillers départementaux sont plus fermés à cette démarche.

Certains territoires ont fait part de leurs retours d'expérience :

- Sur le territoire du Sage Vienne, un CPIE est également intervenu dans le but d'enrichir la connaissance et de comprendre les actions menées sur le territoire. Une vidéo présentant la démarche a été réalisée et est disponible sur le site internet de l'EPTB. Ce sont des animateurs spécialisés dans les questions de l'environnement, les syndicats de rivière sont associés (le format retenu est une matinée d'échange en salle et une visite terrain l'après-midi). Spontanément, les acteurs ne vont pas se précipiter pour la mise en œuvre du Sage. L'idée est donc d'apporter un appui, d'aider les acteurs.
- Sur le territoire du Sage Sioule, la sensibilisation se réalise en interne, par la cellule d'animation. Tous les ans, deux réunions de sensibilisation sont organisées :
 - La première journée est réservée aux élus de la CLE : la matinée est consacrée à des explications/échanges sur un sujet technique (exemple de la continuité) et l'après-midi à avec une visite terrain,
 - La deuxième journée est un forum des élus, avec une présentation du Sage et des illustrations de sa déclinaison (exemple : présentation des travaux sur les milieux aquatiques).

Certains territoires sont confrontés aux questionnements des acteurs sur l'intérêt d'un Sage, à quoi sert-il ? Il est donc important de montrer tout ce qui ne serait pas fait sans l'existence du Sage (rôle d'animation, de coordination, d'information, d'appui aux dossiers...).

Témoignage sur le changement climatique

En résumé

Le 23 mars 2017, le comité de bassin a adopté un projet de plan d'adaptation au changement climatique (PACC). Ce projet de plan est en consultation depuis le 1^{er} mai auprès des différentes instances œuvrant sur le bassin, dont les CLE. Les modalités de consultation de ce projet de plan ont été présentées lors des réunions des présidents de CLE des 11 et 22 mai dernier.

Il est important que les CLE se prononcent sur ce projet de PACC, qu'elles transmettent au comité de bassin leurs besoins et leurs attentes, leurs retours d'expérience sur leur territoire, les pratiques qui se réalisent déjà... :

- Quels indicateurs dans les territoires, au regard de la question de l'eau ?
- Comment les pratiques agricoles peuvent évoluer ?
- Quels outils de suivi et d'évaluation ?

Deux diaporamas sont mis à disposition des CLE : une version dite synthétique (présentée lors de la réunion des présidents de CLE) et une version plus complète, avec l'ensemble des axes détaillés.

L'objectif aujourd'hui est d'avoir :

- Un échange avec les participants sur les modalités de consultation de ce plan ;
- Des retours d'expérience sur la prise en compte du changement climatique sur leur territoire et des solutions d'adaptation envisagées. Alexandre Delaunay (Sage Loir) témoigne notamment de la démarche sur son territoire.

Les échanges

- Les modalités de consultation sur le projet de PACC

Il ressort des échanges que des réunions de CLE spécifiques à ce sujet sont soit d'ores et déjà programmées, soit vont l'être. Les participants soulignent cependant la difficulté d'appréhension du sujet, et ne comprennent pas ce qui est attendu exactement. Il est donc rappelé qu'il s'agit notamment de faire remonter des initiatives locales, de partager les constats, avec des propositions d'amélioration.

Les participants relèvent que la consultation sur le projet de Socle sur la même période entraîne à s'organiser différemment pour pouvoir répondre aux deux sollicitations.

- Les retours d'expérience (*Alexandre Delaunay, Sage Loir*)

Alexandre rappelle en préambule que le Sage Loir est porté par l'EPLoire.

- L'établissement a constaté qu'il existait un certain nombre d'études sur le changement climatique, mais que leur restitution était difficile. L'EPLoire a donc souhaité les compiler, par le biais d'une prestation avec un groupement d'étude (qui avait déjà travaillé sur le barrage de Naussac).

Le groupement d'étude a réalisé une compilation des connaissances sur le changement climatique, sur ses impacts avec un ensemble de descripteurs (température, précipitation, évapotranspiration, différentes valeurs de suivi, à échéance milieu de siècle et fin de siècle).

Une synthèse a été réalisée pour chacun des territoires portés par l'EPLoire, avec une restitution pour chacune des CLE.

Il ressort cependant que la projection à 50 ans était difficile à appréhender pour les acteurs locaux. L'objectif de l'EPLoire était donc que les acteurs s'approprient ces notions et les impacts sur la ressource en eau... Une diffusion des notions de base sur le changement climatique a donc été réalisée, montrant que certes il existait des incertitudes mais que la tendance était néanmoins connue.

Chaque bassin a travaillé sur la sensibilité de son territoire, sur son évolution climatique (pour exemple, dans les années 90, le territoire du Sage Loir a connu une année sèche avec la nappe de Beauce. Il est donc envisageable qu'une telle situation se reproduise. L'objectif est donc d'identifier la vulnérabilité du territoire, à moyen et long terme, et les usages qui seront les plus sensibles.

- Sur le territoire du Sage Loir, une démarche supplémentaire a été menée, avec la caractérisation de la gestion quantitative du territoire (soit l'équivalent d'une étude HMUC).

Des pistes d'adaptation au changement climatique ont abouti : création de sous-groupe de vulnérabilité : quelle vulnérabilité, réflexions sur la stratégie d'adaptabilité sur court moyen et long terme.... (ex : travail sur la mise en place de retenue de substitution / technique innovante en France avec l'utilisation de ressources non conventionnelles (beaucoup utilisées en Espagne, telle que l'utilisation des ressources non assainies). Cette stratégie vise également « la demande de ressource en eau », donc la consommation : améliorer les conditions de la ressource en eau notamment pour l'irrigation / stratégie incitative pour le grand public, avec tarification de l'eau....

Cette démarche permet pour chaque acteur, dans le cadre de la gestion quantitative, d'avoir des éléments, du recul sur les retenues de substitution (exemple : à court terme ça peut être envisageable, mais finalement sur long terme ce n'est pas la meilleure solution).

Alexandre Delaunay précise que cette démarche permettra à la CLE d'émettre un avis sur le PACC et d'avoir des éléments dans la perspective de la révision du Sage.

Suites aux échanges, Alexandre Delaunay précise que l'aspect qualitatif a été abordé dans les débuts de la démarche, en essayant de décliner pour chaque Sage la définition des objectifs.

L'appréhension de cette démarche par les agriculteurs a également été abordée lors des échanges. Alexandre Delaunay a précisé qu'ils étaient bien sensibilisés à ce sujet, et qu'ils étaient dans une démarche participative, avec une réflexion sur d'éventuelles modifications du mode de production.

Plan d'action issu de l'évaluation de la politique d'accompagnement des Sage

(Lucie Sedano, agence de l'eau Loire-Bretagne)

En résumé

De mars 2015 à avril 2016, le groupe permanent d'évaluation du conseil d'administration de l'agence de l'eau a réalisé une évaluation de la politique d'accompagnement des Sage, dans le cadre de son plan pluriannuel d'évaluation 2014-2016.

L'évaluation porte sur l'accompagnement technique et financier apporté aux Sage du bassin : aides accordées aux structures porteuses pour la conduite des études, animation de la démarche et communication.

Réalisée sur une démarche participative, l'enjeu était d'en déterminer les forces, les faiblesses et de proposer des évolutions pour l'améliorer. L'évaluation confirme l'importance du rôle de l'agence, en tant que financeur irremplaçable, et souligne son appui technique, notamment de porte-parole privilégié du Sdage. Elle recommande d'améliorer la déclinaison opérationnelle des Sage, l'articulation entre Sage et contrats territoriaux et la prise en compte du Sage dans les autres politiques territoriales.

Cette évaluation a donné lieu à la rédaction de 12 recommandations.

En novembre 2016, le conseil d'administration de l'agence de l'eau a adopté un plan d'action (déclinées en 15 actions et 55 sous actions) qu'il faut dorénavant mettre en œuvre.

Il touche à la fois l'organisation de l'agence de l'eau, le rôle des CLE et des animateurs, les synergies avec les autres politiques et outils du territoire.

L'ensemble des documents (rapport d'évaluation, la synthèse, le plan d'action) sont disponibles sur le site Internet Sdage et Sage de l'agence de l'eau :

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/espace-actualites/liste-dactualites/contenu1/lactualite/plan-dactions-suite-aux-resultats-de-levaluation-de-la-politique.html>

Les échanges

Au regard de la richesse des débats, seul l'aspect des liens entre les Sage et les contrats territoriaux (CT) a pu être abordé (lors du témoignage sur la mise en œuvre des Sage).

Il ressort que :

- Sur l'aspect action de la sensibilisation :

L'animateur de la CLE du Sage a un rôle d'accompagnement et de coordination. Sur certains territoires, il y a une réflexion commune sur la sensibilisation. D'autres territoires organisent une réunion annuelle avec les animateurs de CT, cela nécessite cependant une étroite collaboration entre animateurs Sage et CT (les réflexions sur la Gemapi viennent cependant quelque peu perturber cette relation). Les participants demandent qu'il y ait une mutualisation des outils de sensibilisation.

- De manière générale :

Sur certains territoires, les animateurs des CLE de Sage sont invités à tous les Copil, et inversement, les techniciens de rivière sont invités aux réunions des CLE, des visites de terrain sont organisées sur certains secteurs emblématiques. Lorsque la structure porteuse du Sage le permet, les animateurs appuient et conseillent les techniciens pour la structuration de la maîtrise d'ouvrage.

Sur d'autres territoires, le lien Sage/CT existe mais est distendu. Il y a donc la volonté de renforcer ce lien, en désignant par exemple un élu référent pour chaque CT, ou d'héberger un lien spécifique sur le site internet du Sage pour plus de liant entre ces deux outils (pour certains ce lien s'est surtout construit en phase d'élaboration du Sage, mais distendu ensuite. La phase d'élaboration/révision serait donc peut être cruciale pour la définition d'un projet commun).

Pour d'autres territoires, il est très compliqué de travailler avec les structures de bassins versants car elles estiment qu'un Sage ne sert à rien, que c'est elles qui font. Pour autant, lorsque les masses d'eau ne sont pas en bon état, seul le Sage, outil de planification, permet de prioriser les territoires. Les participants expriment à ce sujet le manque de soutien de l'agence de l'eau sur cette priorisation des territoires.

Enfin, pour d'autres territoires, la CLE a pu être mal perçue et critiquée par crainte d'ingérence. Il a donc été nécessaire de rappeler que les Sage et CT sont deux outils à deux échelles différentes mais complémentaires.

Echanges libres, points divers

Les temps d'échange libre entre les intervenants sont intervenus tout au long de la journée. Deux points d'information ont été abordés :

- Le premier sur le conflit d'intérêt : les membres du conseil d'administration ont signé une déclaration d'intérêt et signé une charte de déontologie. Ainsi, par délibération n°2016-117 du 23.06.2016, « toute attribution d'aide répondant au critère de conflit d'intérêt devra être examinée en commission intervention ». Vigilance donc pour les dossiers de demande d'aide !
- Le projet de décret Sdage/Sage devrait être publié d'ici la fin de l'année. Dès sa publication, l'agence transmettra le document, et informera des évolutions principales.
- Le projet de circulaire sur les Sage est également attendu d'ici la fin de l'année (il est corrélé au décret Sdage/Sage). Il annule et remplace les circulaires de 2008 et 2011 relatives aux Sage. Il reprend pour partie leurs contenus et intègrent les évolutions législatives. Dès sa parution, une information sera transmise.

Présentation des territoires des Sage Vienne et des visites terrain du lendemain, dans les grandes lignes

(Cédric Malraison, Sage Vienne)

Mis en œuvre en 2006 et révisé en 2013, le Sage Vienne couvre un territoire de 7 061 km² depuis les sources de la Vienne sur le plateau de Millevaches, jusqu'à la confluence avec la Creuse.

L'objectif n°19 du PAGD est consacré à la préservation des têtes de bassin versant, avec l'identification et la mise en place d'un plan de gestion de ces milieux (disposition 72 du PAGD).

Dans ce contexte un programme « sources en action » a été initié en 2007 par le Parc Naturel Régional de Millevaches, avec pour objectif de gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les têtes de bassin de la Vienne amont. En 2011, un contrat territorial milieux aquatiques a été signé pour une durée de cinq ans. Entre 2011 et 2015, environ 700 opérations ont été réalisées (300 agriculteurs

rencontrés (mise en place d'abreuvoirs, de dispositifs de franchissement de cours d'eau, des berges mise en défens...) et 119 propriétaires d'ouvrages rencontrés (4 effacements d'étangs, 11 buses remplacées et 29 petits obstacles aménagés – 170 km de berges restaurées ou entretenues – 354 ha de zones humides gérées...)).

Au final, la qualité des masses d'eau s'est améliorée sur les territoires concernés par les actions. Cependant, les masses d'eau en bon état se dégradent si aucune action n'est réalisée.

En 2017, une nouvelle programmation est réalisée (pour une durée de cinq ans) avec pour objectif de poursuivre les efforts réalisés afin d'améliorer et de préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques des têtes de bassin versant.

Les visites de terrain illustreront les actions mises en place dans le cadre de ce programme sources en action : aménagements agricoles (petite continuité), travaux sur un étang communal et gestion des zones humides.

Jeudi 6 juillet : Visite terrain

Les rencontres bassins se sont achevées par trois visites terrain :

- Petite continuité / aménagements agricoles chez Hervé Faye (La Chabassière 87130 St Méard) : mise en place de buse et abreuvoir pour lutter contre le piétinement des berges par les animaux ;
- Travaux d'aménagement d'un étang communal (Noailles 87130 La Croisille sur Briance) ;
- Gestion des zones humides au Gaec du Puy Larcy (Ganotes 87130 La Croisille sur Briance) : explication de la démarche de pâturage tournant.

La vidéo de présentation du programme "Sources en action" est visible sur le site :

www.sourcesenaction.fr

Et celle du chantier forestier sur :

<http://www.pnr-millevaches.fr/Restauration-d-une-tourbiere-a>